

1

Fiche de Données de Sécurité selon les directives 91/155/CEE
et 2001/58/CE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

Identification de la substance ou du mélange :

STALOSAN F

Utilisation : Pour améliorer les conditions d'hygiène dans les bâtiments d'élevage.

Société/entreprise : Stormøllen A/S Ringsbjergvej 16
DK-4682 Tureby Tél. +45 56 28 34 13 Danemark Fax +45 56 28 34 64

N° d'appel d'urgence : +45 56 28 34 13

2. Identification des dangers

Peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/Informations sur les composants

% w/w	Désignation	N° CAS	EINECS/ELINCS	Classification
1-2	Sulfate de fer	7720-78-7	231-753-5	Xn; R22 -
< 5	Oxyde de fer	1309-37-1	215-168-2	-

Texte des phrases R – voir rubrique 16.

4. Premiers secours

En cas d'inhalation : sans objet

En cas de contact avec la peau : sans objet

En cas de projection dans les yeux : Laver à l'eau ou au sérum physiologique.

Ne pas oublier d'ôter les verres de contact avant.

En cas d'ingestion : sans objet

Information : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux Urgences.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Poudre non combustible.

Moyens d'extinction appropriés : Sans objet.

Moyens d'extinction inappropriés : Sans objet.

Produits de décomposition ou de combustion dangereux : Sans objet.

Équipement de protection : Sans objet.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : Utiliser les équipements de protection individuelle -

voir rubrique 8.

Méthodes de nettoyage/pour récupérer les poussières lors de l'usinage :
Balayer. Traitement des déversements : voir rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation sans risques : Voir rubrique 8.

Stockage en sécurité : Conserver dans un endroit sec à la température ambiante.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Voir rubrique 1.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Mesures techniques (prévention de l'exposition des opérateurs) : Éviter le contact avec les yeux. Assurer l'accès à de l'eau propre. Laver à l'eau et avec du savon après le travail.

Limites d'exposition : Exposition à long terme Exposition à court terme :

Sels de fer (Fe) : 1 mg/m³ 2 mg/m³

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Travaux poussiéreux : Utiliser un masque approuvé avec un filtre de type P2 S. Le filtre a une durée de vie limitée et doit être remplacé. Lire les instructions.

Protection de la peau : sans objet

Protection des yeux : Travaux poussiéreux : Porter des lunettes de protection.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : sans objet

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur : Rosâtre

État physique : Poudre

Odeur : Légèrement acide

Oxydoréduction :

Eau : Compatible

10% Phosphate monoammonique : Compatible

Poudre de fer : Compatible

10% Permanganate de potassium : Compatible

Kérosène : Compatible

pH : 3.7 ± 0.01

Point d'ébullition (°C) : sans objet

Point de fusion (°C) : sans objet

Point d'éclair (°C) : sans objet

Densité g/ml :

Masse volumique : 0.683 ± 0.002 g/ml

Masse volumique après tassement : 0.911 ± 0.004 g/ml

Solubilité dans l'eau : Légèrement soluble

Taux d'évaporation : sans objet

Coefficient de partage octanol/eau : -

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : sans objet

Matières incompatibles : sans objet

Produits de décomposition dangereux : sans objet

11. Informations toxicologiques

Voies d'exposition : Peut être absorbé par inhalation et par ingestion.

Toxicité aiguë :

En cas d'inhalation : *Aiguë suite à une exposition unique par inhalation LC50 > 2.07 mg/l (rats mâles et femelles).*

En cas de contact avec la peau : *Dose cutanée unique LD50 > 5 g/kg de masse corporelle (rats femelles).*

En cas de projection dans les yeux : *Classé légèrement irritant pour les yeux.*

En cas d'ingestion : *Toxicité orale aiguë LD50 > 5.000 mg/kg de masse corporelle (rats femelles).*

Sensibilisation cutanée : *Le produit n'est pas considéré comme un allergène de contact (évaluation : méthode de Buehler).*

Irritation cutanée : *Indice primo-irritation 0*

Toxicité à long terme : sans objet

12. Informations écologiques

Ecotoxicité : Ce produit présente une faible toxicité pour les organismes aquatiques. Il n'y a aucune exigence quant à son classement :

CE50 (72 heures, algue : Chlorelle) > 1600 mg/l

CE50 (48 heures, daphnia magna) > 1000 mg/l

CE50 (96 heures, poisson : Poecilia reticulata) > 1000 mg/l

Mobilité : Le produit est insoluble dans l'eau.

Persistance et dégradabilité : sans objet

Potentiel de bioaccumulation : sans objet

Autres effets nocifs : sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination

Le produit doit être éliminé conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer via les installations officielles ou une société spécialisée dans l'enlèvement des produits chimiques.

Code CED : 02 01 08

14. Informations relatives au transport

Marchandises non dangereuses (ADR/RID).

15. Informations réglementaires

Phrases de risque et de sécurité : Le 20 octobre 2005, ALTox a/s a déterminé que le produit ne doit pas être classé selon la directive CE 1999/45/CE. Ses conclusions sont basées sur des essais sur le produit et non pas sur les règles qui gèrent sa classification. Une fiche de données de sécurité est disponible pour les professionnels sur demande.

Restriction à l'application : sans objet

Formation spéciale : Aucune formation spéciale n'est requise. Cependant, l'utilisateur doit être bien informé sur l'exécution de son travail, bien connaître cette fiche de données de sécurité et avoir suivi une formation standard sur l'utilisation des équipements de protection individuelle.

Réglementation nationale : sans objet

Pictogramme de sécurité : sans objet

16. Autres informations

Phrases R mentionnées sous rubrique 2 :

R22 : Nocif si ingéré.

N° d'édition : Date (de révision) Modification aux rubriques

Le 23 août 2013